

Service d'aide à la réussite

Information destinée aux étudiants



Suite au décret du 17 juillet 2008, oeuvrant à la promotion de la réussite des étudiants de première année, voici les actions d'aide organisées au sein de notre Catégorie pédagogique.

1. Les professeurs de référence sont :

en NPS: Anne-Julie Salamon – annejulie.salamon@hebp.be
en NP : Christine Vandenhooft – christine.vandenhooft@hebp.be
en NS: Maggy Hannecart – maggy.hannecart@hebp.be

2. Les locaux prévus pour les permanences :

en NPS : local S104.
en NP : local S103.
en NS : local S105.

Les permanences se font sur rendez-vous. Vous pouvez donc prendre contact soit par mail, soit par contact direct avec les personnes de référence.

3. Un cycle de formation 'méthodes et techniques, compétences de base minimales' (art. 1, 2° et art. 7) est organisé dans le cadre du monitorat (repris dans l'horaire hebdomadaire de l'étudiant).

4. Dispositif existant dans le cursus de formation (premier quadrimestre).

- Politique d'accueil des étudiants : 2 à 3 journées sont organisées durant la semaine précédant le jour de la rentrée. La présence est obligatoire.
- Choix de la Catégorie Pédagogique : les cours B se donnent en groupes plus petits (groupes classes de 25 à 30 étudiants)
- Pour la maîtrise de la langue française orale et écrite: se référer au vade-mecum de l'UFRA (unité français) et au descriptif du cours de MLF.
- Dans les différents cours, divers dispositifs sont proposés afin d'aider l'étudiant à se situer par rapport aux exigences (remise à niveau, évaluation formative, guidance des travaux, préparation aux examens...).
- Pour le premier stage, différents modules des AFP sont centrés sur la préparation du stage (observation dans les classes, expérimentations, construction progressive des concepts pédagogiques). A l'issue du stage, une analyse du vécu est organisée par l'équipe des formateurs.
- A l'issue du premier stage et/ou de la session d'examens de janvier: informations spécifiques pour les étudiants en échec sur les possibilités d'étalement des études, de programmes personnalisés et de réorientation éventuelle (à mettre en lien avec la charte d'engagement).
- Dans les Activités Interdisciplinaires de Construction de l'Identité Professionnelle (AICIP), le formateur responsable s'attache à définir et construire l'identité enseignante dans le but, à long terme, de se définir une identité enseignante forte.
- Au second quadrimestre, à l'issue de la session de janvier, le conseil d'évaluation établira une charte d'engagement personnalisée entre la Haute Ecole et chaque étudiant identifié comme étant en échec, si ses résultats avaient été évalués selon les critères de délibération. Le professeur responsable de l'année d'études est tenu de rédiger le document et d'en communiquer le contenu lors d'un entretien avec l'étudiant.
- Un service de tutorat sera mis en place.